Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025114-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2025.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, M. LEDAN David, Mme HERPE Stéphanie, Mme FAUBOURG Luzia, M RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme PAULAY Gaëlle, Mme ANNEZO Léa, M. LUHERNE Xavier, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LINO François à Mme CONAN Marylène, M. SIMEON Guillaume à M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe à Mme LE GARNEC Françoise

Excusé(s) : Mme BERARD Patricia, M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, M. CROCHU Alexandre

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

2025/114 – PERSONNEL COMMUNAL / Evolution du tableau des effectifs – création de deux emplois permanents d'adjoints d'animation territorial

Madame Agnès LE MOAL présente le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à temps complet et à temps non complet nécessaire dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la nécessité de créer des emplois au service Enfance – Jeunesse Education afin de répondre aux besoins de la collectivité et notamment dans le cadre de la réalisation des missions d'adjoint d'animation et de directrice en charge de l'encadrement et de l'animation auprès des enfants au sein de la P'tite Pomme et des adolescents de la Maison des Jeunes lors des temps périscolaires et extra-scolaires.

Considérant la délibération du Conseil municipal, en date du 20 novembre 2025, fixant le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025114-DE

Créations de poste

2 emplois permanents

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Cat	Observations
Adjoint animation territorial	Temps complet 35/35ème Temps non complet 32.8/35ème	2 Emplois permanents	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de deux postes d'Adjoint d'animation : - 35/35ème pour les missions de Directeur ou directeur adjoint Enfance et Jeunesse - 32.8/35ème pour les missions d'Animateur

Le tableau des effectifs s'établirait donc, à compter du 1 er janvier 2026, de la façon suivante :

Filière administrative		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Directrice générale des services	1	TC
Attaché territorial	1	TC
Rédacteur territorial principal 1ère classe	2	TC
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint administratif principal 1ème classe	1	25/35ème
Adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe	2	TC
Total	**8**	
Filière technique		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Technicien territorial principal de 2ème classe	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Agent de maîtrise	2	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	3	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	22/35ème
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	TC
Adjoint technique	1	TC

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025114-DE

Adjoint technique		
Total		
Filière culturelle		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	17,50/35ème
Total	**2**	
Filière sociale		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 1ère classe	3	TC
Total	**3**	
Filière animation		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Animateur principal 1ère classe	1	TC
Animateur principal 2ème classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	TC
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	TC
Adjoint d'animation	1	24/35ème
Adjoint d'animation	2	TC
Adjoint d'animation	1	32.8/35ème
Total	**9**	
Total des postes permanents	**37**	

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025114-DE

Il est proposé au Conseil municipal, au 1er décembre 2025 :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessus ;**
- **D'approuver le nouveau tableau des effectifs, tel qu'il figure ci-dessus ;**
- **Décide la création des emplois permanents afin de répondre aux besoins de la collectivité ;**
- **Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet ;**
- **Précise que les agents seront respectivement rémunérés sur la base de rémunération du grade appartenant au cadre d'emplois définis ci-dessus ; pourront prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à leur grade et le cadre d'emplois mis en place dans la collectivité.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (23 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 11/12/2025
Le Maire
Marylène CONAN

